

Le Maire

à

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Deux Rivières, le 17 mars 2026

Objet : Convocation à la séance d'installation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-7 et suivants,

À la suite du renouvellement général du conseil municipal intervenu le 15 mars 2026, j'ai l'honneur de vous convoquer à la séance d'installation du conseil municipal qui se tiendra :

Le dimanche 22 mars 2026 à 10 heures à l'hôtel de ville de Cravant, salle du conseil municipal

Ordre du jour :

1. Installation du conseil municipal ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2025 ;
3. Élection du maire ;
4. Fixation du nombre d'adjoints au maire ;
5. Élection des adjoints au maire ;
6. Élection des maires délégués ;
7. Lecture de la charte de l' élu local en application des articles L.1111-12 à L.1111-14 du Code général des collectivités territoriales ;
8. Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et, le cas échéant, des conseillers municipaux délégués ;
9. Délégation de compétences du conseil municipal au maire ;
10. Questions diverses.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance sera présidée par le doyen d'âge des membres du conseil municipal jusqu'à l'élection du maire.

Je vous rappelle que votre présence est requise. En cas d'empêchement, vous êtes invité(e) à en informer la mairie dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain LOURY

Maire sortant de Deux Rivières